Betting

www.commune-betting.fr

Bulletin municipal **n°65** - Année **2022**

SOMMAIRE

Éditorial	p.3
Recensement de la population	p.4
Echos du conseil municipal	p.6
Rénovation de l'orgue de l'église	p. 22
Remontée de la nappe des GTi	p.25
État civil	p.28
Betting au jour le jour	p.30
Les associations	p.36
Animations estivales	p.40
Vie scolaire	p.42

QUIZZ

Deux places de cinéma offertes au premier qui aura identifié ce lieu !

La réponse est à déposer en mairie sous enveloppe.

BONNE CHANCE !

La gagnante de l'année précédente est Faustine BRUN. Bravo à elle !

ÉDITORIAL

En cette fin d'année, il est important de faire un petit bilan sur les actions menées par vos conseillers municipaux.

Début octobre a vu enfin la fin des travaux rue Principale, rue des Fours à Chaux et Place de la Fontaine.

D'autres achats et travaux ont ponctué 2022 :

- L'école avec une cour de récréation toute neuve, un nouveau revêtement de sol dans certaines classes et des rideaux tout neufs en primaire.
- L'achat d'un nouveau tracteur, des travaux à l'Église et sur le terrain de sport.
- La piste cyclable entre Betting et Béning est opérationnelle.
- Nous avons suivi avec beaucoup d'attention le dossier de la remontée de nappe.

Ce dernier trimestre nous avons coupé progressivement l'électricité public entre 23 h et 5 h dans toutes les rues du village par mesure d'économie.

L'argent, comme dans les ménages, se fait rare et si nous voulons continuer à investir il faut serrer le cordon de la bourse.

Le prochain investissement important sera l'aménagement de la rue de l'Église. Très délabrée, cette rue mérite un lifting important et l'étude est en cours.

2022 a été une année très chaotique avec la guerre en Ukraine, une inflation galopante et des prix de l'énergie qui explosent.

Que nous réserve 2023 ? Espérons une accalmie dans ce contexte très incertain. Gardons notre optimisme quoi qu'il arrive. Le conseil municipal et notre personnel se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Le Maire, Roland RAUSCH.

Directeur de Publication : Roland RAUSCH
Conception et réalisation :
Arobase Design - Seingbouse
Rédaction : Mairie de Betting

Création et impression ©Arobase Design • www.arobase-design.fr
La Municipalité de Betting tient à remercier
tous les annonceurs,
rédacteurs et bénévoles qui ont participé
à la réalisation de ce bulletin.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

NOTA

Le recensement des habitants de Betting aura lieu DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023.

Le recensement... à quoi ça sert ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, diplômes, professions, moyens de transport, conditions de logement…

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Le recensement sert à prévoir les équipements collectifs : écoles, hôpitaux, maisons de retraite, moyens de transport à développer…

Le recensement... comment y répondre ?

Les deux agents recenseurs recrutés par la Mairie sont : **Jean-Marie LINET et Anne MULLER.**

Vous les reconnaîtrez facilement grâce à la carte tricolore avec photographie, signée par le Maire.

Si vous répondez par Internet :

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr**

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par Internet :

L'agent recenseur vous remettra le questionnaire papier : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le foyer.

Sur rendez-vous, l'agent recenseur viendra récupérer les documents complétés.

Pour faciliter le travail de nos deux agents recenseurs chargés de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Nous comptons sur chacun d'entre nous !

Le Maire, Roland RAUSCH

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit :

ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Vkloc
VENTE ▪ LOCATION ▪ REPARATION

SPÉCIALISÉE
DANS LA VENTE,
LA RÉPARATION ET
LA LOCATION DE
MATÉRIEL DE BTP

Du lundi au vendredi | 07h30–12h00, 13h30–17h30

info@vkloc.fr | 09 81 08 81 55 | www.vkloc.fr

ROC·ECLERC
LA MAISON DU DEUIL

14 AGENCES POMPES
FUNÈBRES - MARBRERIE
en lorraine

DISPONIBLE 24/24H

03 83 55 55 55

www.pompes-funebres-roceclerc.fr

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du **19 janvier 2022**

RENONCEMENT AUX INSCRIPTIONS QUI GRÈVENT LES PARCELLES DU LOTISSEMENT NACHTWEIDE - IMPASSE DES SAULES

Les parcelles de l'impasse des Saules - lotissement du Nachtweide sont grevées des inscriptions suivantes :

- un droit à la résolution au profit de la commune de Betting, conformément à un acte du 11 octobre 1995,
- une restriction au droit de disposer en garantie de l'application du cahier des charges du règlement du lotissement et de la vente au profit de la commune de Betting, conformément à un acte du 11 octobre 1995.

Pour simplifier les transactions immobilières qui concernent ce lotissement, il est recommandé de faire mainlevée pure et simple et consentir à la radiation entière et définitive des inscriptions du droit à la résolution et de restriction au droit de disposer et requérir son exécution à tous endroits où elle pourrait figurer.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la radiation de ces inscriptions et autorise le Maire à signer la mainlevée de ces restrictions.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE EN GAZ NATUREL DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le contrat de fourniture en gaz naturel des bâtiment communaux (mairie, centre socioculturel, salle de sport et école) arrive à échéance le 28.02.2022. Notre fournisseur actuel TotalEnergies ainsi que Gazprom Energy nous ont transmis leurs offres. La proposition de TotalEnergies étant plus avantageuse financièrement, le Maire propose au conseil municipal de conserver le même fournisseur. Le contrat prendra effet le 1er mars 2022 jusqu'au 31 janvier 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de fourniture en gaz naturel avec la société TotalEnergies.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERNE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET PIÉTONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Le conseil communautaire a adopté le 16 décembre 2021, le nouveau règlement interne des aménagements cyclables et piétons.

Ces aménagements ne sont réalisés que sur les domaines public et privé de la commune, la CCFM ne procédera à aucune acquisition de terrain. La commune reste propriétaire de ces terrains et responsable en matière de police et sécurité.

Ce document fixe notamment les règles de partage des compétences entre la CCFM et les communes, qui s'appliquent pour les investissements nécessaires à la sécurité, l'entretien et le marquage et balisage des cheminements en agglomération et des itinéraires hors agglomération.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les clauses du règlement interne des aménagements cyclables et piétons et autorise le Maire à signer celui-ci.

SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2022. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2022.

Compte rendu de la réunion du **25 février 2022**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2021, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de SCHOULLER Dominique, 1er adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

- **Section de fonctionnement** excédent de 125 647,77 €,
- **Section d'investissement** excédent de 580 370,93
- **Excédent de l'exercice** 706 018,70 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement** - excédent de clôture : 327 961,38 €
- **Section d'investissement** - excédent de clôture : 440 766,41 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 440 766,41 € et des restes à réaliser de 263 681,79 €, aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est à prévoir, les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

- 327 961,38 € en section de fonctionnement au compte R002,
- 440 766,41 € en section d'investissement au compte R001.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des résultats dans les comptes R002 en fonctionnement et R001 en investissement.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

MOTION DE SOUTIEN AU RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

Après un rappel du contexte, le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien au régime spécial de sécurité sociale minière pour la pérennité de l'offre de santé et de sa prise en charge sur le territoire.

Particulièrement préoccupé par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,

Considérant les engagements pris par l'État en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs y afférent jusqu'au dernier vivant,

Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge globale de nos populations,

Le conseil municipal à l'unanimité, demande solennellement que

- soient garantis les droits du régime de sécurité sociale minière, d'en faciliter l'accès par un guichet unique avec notamment un accueil téléphonique par des personnels connaissant parfaitement le régime minier et sachant orienter les usagers,
- soient garantis la consolidation de l'offre de Filieris sur notre territoire et de la CANSSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires qui sont indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement,
- soit garanti le budget consacré à l'action sanitaire et sociale du régime géré par l'ANGDM, afin de conserver l'ensemble des prestations pour les mineurs.

Compte rendu de la réunion du 1er avril 2022

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Les taux actuels sont de :

- **taxe foncière sur le bâti** : 27,05 %
- **taxe foncière sur le non bâti** : 42,29 %.

Suite à la réunion le 29 mars 2022 de la commission des finances, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 5 % le taux de la taxe foncière sur le bâti qui s'élèvera à 28,40 %.

Le produit fiscal attendu pour 2022 des taxes directes locales est de 334 966 €.

Les allocations compensatrices au titre des taxes foncière et d'habitation s'élèvent à 35 931 €.

Le produit global (produit des 2 taxes + allocations compensatrices) est de 370 897 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- **taxe foncière sur le bâti** : 28,40 %
- **taxe foncière sur le non bâti** : 42,29 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :

- **en dépenses :** 485 000 € (dépenses de l'exercice),
- **en recettes :** 485 000 € (recettes de l'exercice) + 327 961,38 € (excédent de clôture 2021) = 812 961,38 €.

Section d'investissement :

- **en dépenses :**453 084,62 € (dépenses de l'exercice) + 263 681,79 € (restes à réaliser 2021) = 716 766,41 €
- **en recettes :** 276 000,00 € (recettes de l'exercice) + 440 766,41 € (excédent de clôture 2021) = 716 766,41 €

Section de fonctionnement

Dépenses	
Charges à caractère général	150 000 €
Charges de personnel	202 000 €
Autres charges de gestion courante	40 000 €
Charges financières	3 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Opérations de transferts entre sections	15 000 €
Virement à section d'investissement	73 000 €
Total des dépenses	**485 000 €**

Recettes	
Produits des services du domaine	7 000 €
Impôts et taxes	390 000 €
Dotations et participations	76 000 €
Autres produits de gestion courante	10 000 €
Produits spécifiques	2 000 €
Résultat reporté de 2021	327 961,38 €
Total des recettes	**812 961,38 €**

CARRELAGES Tilly

SPÉCIALISTE BALNÉOTHERAPHIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES

Depuis 1959, une équipe de professionnels à votre service !

CARRELAGES - SANITAIRE

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

Tél. : 03 87 81 42 51

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Section d'investissement

Dépenses	
Révision du plan local d'urbanisme	40 000 €
Subvention d'équipement versée	30 000 €
Acquisitions de terrains	30 000 €
Autres aménagements : terrain de sport	30 000 €
Autres bâtiments publics - église, école	55 000 €
Installations générales	5 000 €
Travaux de voirie	105 084,62 €
Installations de voirie : panneaux	5 000 €
Autres réseaux : électrique	20 000 €
Matériel de défense incendie	10 000 €
Matériel et outillage de voirie : tracteur	60 000 €
Autres installations, matériel et outillage	30 000 €
Matériel de bureau et mobilier	5 000 €
Autres immobilisations	6 890 €
Requalification rues Principale et Fours à Chaux	259 791,79 €
Remboursement du prêt - capital	25 000 €
Total des dépenses	**716 766,41 €**

Recettes	
Subventions effacement des réseaux	48 000 €
Dotation orgue église	10 000 €
Fonds de compensation TVA	45 000 €
Taxe aménagement	3 000 €
Cession immeuble 50 rue Principale	82 000 €
Virement de section de fonctionnement	73 000 €
Opérations de transferts entre sections	15 000 €
Excédent reporté de 2021	440 766,41 €
Total des dépenses	**716 766,41 €**

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal peut autoriser le Maire lors du vote du budget à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre uniquement au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maximum réglementaire est de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, les taux choisis pouvant être différents selon les sections. Le Maire a l'obligation d'informer le conseil municipal et le comptable publique de ces mouvements de crédits, qui font aussi l'objet d'un contrôle du représentant de l'État.

Cette possibilité existe depuis la mise en place le 1er janvier 2022 de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 et la suppression des chapitres 020 et 022 dépenses imprévues en section de fonctionnement et d'investissement qui existaient dans la nomenclature budgétaire et comptable M14 appliquée jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 5% en section de fonctionnement et de 3% en section d'investissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'association sportive de Betting, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.

SUBVENTION À LA CHORALE PAROISSIALE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € pour la chorale paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire du Conseil de Fabrique de Betting.

Compte rendu de la réunion du **17 juin 2022**

BILAN DE LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE ET DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS À LA COMMUNE DE BÉNING-LÈS-ST.AVOLD

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine		18 299,00 €		
Fourniture des repas	17 034,56 €			
Périscolaire		2 379,90 €		
Goûters périscolaire + divers			1 150,35 €	
Frais de personnel	29 335,18 €		9 123,16 €	
Indemnité du régisseur	220,00 €			
Matériel pour la cantine	1 374,25 €			
Forfait copies	50,00 €			
Résultat	**48 013,99 €**	**20 678,90 €**	**10 273,51 €**	**0 €**

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de Béning-lès-St-Avold et de Betting, pour la période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 est le suivant :

- Le total des dépenses pour Béning-lès-St-Avold après déduction des recettes est de 27 335,09 €.
- Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 10 273,51 €.
- La somme due à la commune de Béning-lès-St-Avold est de 8 530,79 €
  = (27 335,09 € - 10 273,51 €) / 2.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce bilan et accepte de rembourser 8 530,79 € à la commune de Béning-lès-St-Avold, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.

BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - ANNÉE 2021

Le Maire présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2020	2021
Coût électricité	1 150 €	1 124 €
Coût gaz	67 €	57 €
Coût eau	256 €	134 €
Coût fuel	1 600 €	760 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 410 €	1 350 €
Produits d'entretien	431 €	450 €
Services extérieurs	360 €	420 €
Poubelles	1 236 €	1 266 €
Dépenses totales	6 726 €	5 777 €
Recettes poubelles	300 €	150 €
Recettes locations	1 116 €	877 €
Recettes totales	1 416 €	1 027 €
Résultat	**- 5 310 €**	**- 4 750 €**

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - ANNÉE 2021

Le maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2020	2021
Volume gaz consommé	1 576 m³	1 748 m³
Coût gaz	2 047 €	2 291 €
Coût électricité	1 139 €	910 €
Coût eau	153 €	74 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 510 €	1 485 €
Produits d'entretien	205 €	250 €
Entretien chaudière	188 €	188 €
Contrôles et sécurité	260 €	280 €
Poubelles	494 €	506 €
Dépenses totales	**6 212 €**	**6 200 €**
Recettes	0 €	0 €
Dépenses réelles	**6 212 €**	**6 200 €**

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH (CCFM)

Par délibération du 25 novembre 2011, le conseil municipal a instauré une taxe d'aménagement de 2 % sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette taxe s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022 et par application de l'article L.331-2 du code de l'urbanisme « tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune est reversée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI ».

Ainsi le produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçue, sur les périmètres et équipements publics (zones d'activités et sites en reconversion) qui relèvent des compétences de la CCFM, lui sera reversé à hauteur de 100 %, selon délibération communautaire du 24 mai 2022. Pour Betting, sont concernés, les secteurs de la zone de Betting et du Parc de la Rosselle.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la CCFM, qui présente les modalités de reversement de la taxe d'aménagement.

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDE « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) anciennement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un dispositif réservé aux employeurs du secteur non marchand notamment les collectivités territoriales.

Ces contrats aidés sont des contrats de travail de droit privé pour lesquels l'employeur bénéficie d'une aide de l'État et doit en contrepartie mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

Le contrat peut être conclu à durée indéterminée ou déterminée de 6 mois minimum à 12 mois maximum, renouvelable sous conditions, dans la limite de 24 mois.

Tout salarié travaille au minimum 20 heures par semaine et touche un salaire au moins égal au smic horaire brut multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Dans le cadre d'un recrutement en PEC, une aide mensuelle de 50 % du SMIC horaire brut est versée par l'État, uniquement sur la partie de la rémunération n'excédant pas le SMIC.

Les employeurs sont exonérés des cotisations patronales, taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires et indemnités de fin de contrat.

La mise en œuvre du contrat PEC est placée sous la responsabilité d'un organisme prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, ...) qui agit pour le compte de l'État.

Le Maire propose de créer un poste dans le cadre du PEC pour une durée de 12 mois à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er juillet 2022, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service technique.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer la convention tripartite (employeur - salarié - référent Pôle Emploi) et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JACQUES PRÉVERT

L'Association Jacques Prévert gère la résidence Ditschviller à Cocheren construite en 1991 qui est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui accueille environ 70 résidents. Cette association sollicite une subvention pour des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment. Des travaux d'extension de la salle à manger et de réfection des salles d'eau sont actuellement en cours et s'étaleront jusqu'en 2025. Cette opération qui s'élève à 876 689 € TTC, est financée à hauteur de 200 000 € sur fonds propres, de 396 689 € par emprunt, de 200 000 € par une subvention du Conseil Départemental et de 80 000 € par d'autres partenaires (communes, organismes de retraite, mutuelles…). Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une aide de 100 € à l'Association Jacques Prévert de Cocheren.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONTRAT D'ASSURANCE DU TRACTEUR KUBOTA

Un tracteur de la marque Kubota a été acquis par la commune et mis en circulation le 14.06.2022. Groupama propose pour ce véhicule d'une valeur totale de 50 184 € TTC, une offre comprenant toutes les garanties : responsabilité civile, protection juridique, accidents corporels du conducteur et dommages au véhicule (bris de glace, vol, dommages tous accidents…) avec une franchise pour certaines garanties limitée entre 200 € et 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'offre de Groupama et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance.

Compte rendu de la réunion du **23 septembre 2022**

BILAN FINANCIER DES ANIMATIONS ESTIVALES 2022

Le Maire présente le bilan des activités estivales organisées en partenariat avec la commune de Béning-lès-St-Avold. Conformément à la convention signée le 05 juin 2018, la commune de Béning s'engage à rembourser les frais (entrées et transports) payés par la commune de Betting, proportionnellement aux nombres d'enfants qui résident dans sa commune.

Le coût total des animations est de 2 039 €, dont 1 290,48 € pour Betting et 748,52 € pour Béning.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce décompte et l'établissement d'un titre de recettes de 748,52 € à l'encontre de la commune de Béning-lès-St-Avold.

TRAVAUX SUR L'ORGUE DE L'ÉGLISE COMMUNALE SAINT-BARTHELEMY

À la demande du Conseil de Fabrique, le conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 29 janvier 2021, de programmer pour 2022, une opération sur l'orgue consistant au relevage de base de l'instrument et au remplacement de la garniture des soufflets. Le facteur d'orgues Pinzler Samuel qui intervient sur l'orgue a constaté lors du démontage, le manque de papier d'étanchéité. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 4 666,98 € TTC, le Conseil de Fabrique propose d'y participer à hauteur de 1 000 €. Le devis initial est de 18 525,00 € TTC, pour lequel une subvention de 10 003,50 € a été accordée par la Sous-Préfecture et une participation de 5 000 € sera versée par le Conseil de Fabrique.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer le devis de 4 666,98 € TTC et à établir les titres de recettes de 5 000 € et 1 000 € au nom du Conseil de Fabrique.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ET RÉFECTION DE LA VOIRIE - RUE DE L'ÉGLISE

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de l'Église et la réfection de la voirie sont prévus pour 2023. A cet effet, le bureau d'études Guelle et Fuchs de Forbach a établi un devis de 7 320,00 € TTC relatif à l'étude préliminaire de cette opération.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis.

SUBVENTION À LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Comité de Moselle s'engage notamment dans le soutien aux malades par des actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches. Des activités sont ainsi proposées sur le département (activités physiques adaptées, soutien psycho-thérapeutique, des groupes de parole…).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Par courrier en date du 02 septembre 2022, la Préfecture nous demande de désigner un « correspondant incendie et secours » conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022. Ce correspondant sera l'interlocuteur du service départemental d'incendie et de secours pour les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il aura pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. Levicki Roger en tant que « correspondant incendie et secours ».

DIVERS

Éclairage public

Information sur la coupure progressive de l'éclairage public dans la commune de 23 heures à 5 heures.

M. Brun Denis pose la question du coût de l'éclairage des rues pour l'année 2021. Une réponse détaillée sera donnée lors du prochain conseil municipal.

Compte rendu de la réunion du **25 novembre 2022**

DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PRÉFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'opération de requalification de la rue de l'Église et de mise en accessibilité PMR de la voirie.

Ces travaux sont estimés à 568 970,75 € HT - 682 764,90 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de la réalisation de l'opération de requalification de la rue de l'Église,
- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 568 970,75 € HT
  - subvention escomptée : 40 000 € (plafond de subvention)
  - montant restant à la charge de la commune : 528 970,75 € HT,
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTICIPATION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Les entreprises versent une contribution financière pour la publication du bulletin municipal qui paraît deux fois par an, en contrepartie de l'insertion d'une publicité.

Les tarifs annuels fixés en 2019 étaient de 55 € pour 1/4 page, 100 € pour 1/3 page, 140 € pour 1/2 page, 245 € pour 1 page et 460 € pour une couverture.

Comme l'année précédente, le bulletin ne paraîtra qu'une seule fois cette année, les tarifs sont donc fixés à 27 € pour 1/4 page, 50 € pour 1/3 page, 70 € pour 1/2 page, 122 € pour 1 page et 230 € pour une couverture.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : SB Conception (1/4 de page) - Tilly (1/4 de page) - CMPM (1/3 de page) - Pompes Funèbres Roc'Eclerc (1/2 page) - Vkloc (1/2 page) et Hypermarché Leclerc (couverture).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du 16 octobre 2020, la commune a adhéré au contrat « risques statutaires », négocié par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités, destiné à couvrir les obligations des employeurs publics vis-à-vis de leurs agents. Ce contrat souscrit auprès de la compagnie Axa France Vie, par l'intermédiaire du courtier Willis Tower Watson (anciennement Gras Savoye), a pris effet le 1er janvier 2021, pour une durée de 4 ans, aux conditions suivantes :

- agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,93 %.
- agents affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %.

Suite à de nouvelles données réglementaires modifiant le calcul du capital décès, une majoration de 0,11 % a été appliquée automatiquement au 1er janvier 2022 au taux des agents affiliés à la CNRACL, qui est passé de 5,93 % à 6,04 %.

L'assureur AXA a informé le Centre de Gestion d'une nouvelle augmentation de 12 % des taux au 1er janvier 2023, en raison de la hausse des absences pour raison de santé.

Les taux sont ainsi modifiés à compter du 1er janvier 2023 :

- agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,76 %
- agents affiliés à l'IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,80 %

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouvelles conditions tarifaires du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a réformé le système et l'organisation du recensement de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties en 5 groupes ayant le même poids démographique et sont recensées une fois tous les 5 ans par roulement.

Les communes de plus de 10 000 habitants doivent quant à elles opérer tous les ans un recensement sur une partie de leur territoire.

Ainsi chaque année, un décret authentifie les chiffres des populations de toutes les communes.

Les habitants de Betting seront recensés du 19 janvier au 18 février 2023. L'organisation des opérations de recensement est confiée aux communes.

La désignation des agents recenseurs chargés du recensement de la population et leurs conditions de rémunération relèvent de la responsabilité de la commune.

Le Maire propose, pour la période du 02 janvier au 28 février 2023 :

- de recruter deux agents recenseurs vacataires pour réaliser les opérations de recensement,
- de rémunérer ces agents au prorata du nombre d'imprimés (papier et internet), comme suit :

  Bulletin individuel : 1,75 €

  Feuille de logement : 1,15 €

  Séance de formation : 25,00 €

La rémunération des agents recenseurs est soumise aux cotisations salariales et patronales. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023. Le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune par l'INSEE s'élève à 1 594 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le recrutement de deux agents recenseurs vacataires, fixe les modalités de rémunération comme indiquées ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes d'engagement.

ACQUISITION DE PARCELLES INTÉGRÉES À LA VOIRIE DE LA RUE DES JARDINS

Fin des années 70, la Société de Secours Minière a fait construire le « lotissement SSM » composé de 12 pavillons ainsi que les réseaux et les voiries, qui est situé rue des Jardins et impasse des Anémones. Ce lotissement créé pour loger le personnel, a été réalisé au nom de la SCI BETTING SAINT AVOLD.

La SCI BETTING SAINT AVOLD encore propriétaire de deux parcelles cadastrées section 05 n°362 de 3 ca et n°373 de 20 ca, intégrées à la voirie, propose de les céder à la commune. Ces parcelles sont évaluées chacune à 1 €, la vente se fera à l'euro symbolique, non recouvré. Toutefois, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ces 2 parcelles et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'EXTINCTION NOCTURNE ET PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le pouvoir de police générale détenu par le Maire a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il comprend tout ce qui intéresse, la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui inclut notamment l'éclairage public.

Le Maire dispose de la faculté de prendre des mesures de limitation du fonctionnement de l'éclairage public, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Le Maire propose au conseil municipal, l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin, sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la route Nationale (RD 603) et de la Zone Artisanale.

Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Cette démarche devra faire l'objet d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que l'éclairage public nocturne soit interrompu de 23 heures à 5 heures.

OPÉRATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITÉ » AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR

L'opération intitulée « 10 heures pour la Solidarité » pour les Restos du Cœur, a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming Merlebach, le 13 novembre 2022. Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : le prix d'entrée de 4,50 €, 50 centimes par 100 mètres nagés, 2 € par demi-heure pédalée et 3 € par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restos du Cœur. Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique. La participation de l'équipe de Betting a permis de récolter la somme de 140,50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de reverser la somme de 140,50 € aux Restos du Cœur de Moselle Est.

DIVERS

Opération « Brioches de l'Amitié »

L'opération "Brioches de l'Amitié" qui s'est déroulée du 6 au 9 octobre 2022, a permis de récolter la somme de 1 585 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint Avold.

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Au 15/12/2021
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 52 (36 hommes + 16 femmes) dont 7 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (≈ 79 %).

Au 15/01/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 50 (35 hommes + 15 femmes) dont 6 résidents du Foyer Horizon.
Le nombre de personnes indemnisables est de 37 (≈ 74 %).

Au 15/02/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 49 (34 hommes + 15 femmes) dont 6 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 38 (≈ 78 %).

Au 15/03/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 44 (32 hommes + 12 femmes) dont 5 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 32 (≈ 73 %).

Au 15/06/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 47 (31 hommes + 16 femmes) dont 6 résidents du Foyer Horizon.
Le nombre de personnes indemnisables est de 33 (≈ 70 %).

Au 01/09/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 52 (32 hommes + 20 femmes) dont 7 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 77 %).

Au 01/11/2022
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 49 (32 hommes + 17 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 35 (≈ 71 %).

pôle emploi

SITUATION DE LA TRÉSORERIE

Au 1er décembre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 744 209,71 €.

Au 1er janvier 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 767 835,79 €.

Au 1er février 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur 763 629,39 €.

Au 1er mars 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 711 898,81 €.

Au 1er avril 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 692 208,45 €.

Au 1er mai 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 752 608,22 €.

Au 1er juin 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 771 810,36 €.

Au 1er juillet 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 855 139,35 €.

Au 1er août 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 830 295,39 €.

Au 1er septembre 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 845 249,30 €.

Au 1er octobre 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 883 763,25 €.

Au 1er novembre 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 904 699,10 €.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX COMMUNAUX

Acquisitions

Achat d'un banc de la société Granimond d'un montant de 1 312,80 € TTC, mis en place au columbarium.

Achat d'un aspirateur/broyeur de 490,00 € TTC et d'une pompe thermique pour l'arrosage de 305,56 € TTC.

Achat d'une climatisation pour 818,00 € TTC qui sera installée à la morgue.

Tracteur

Acquisition d'un tracteur Kubota avec chargeur frontal et godet de la société Rudolph de Diemeringen d'un coût de 48 684,00 € TTC. Il remplace le tracteur acheté en 2004 qui sera repris pour une valeur de 1 500 €.

Piste cyclable

L'aménagement cyclable entre Betting et Béning-lès-St-Avold réalisé par l'entreprise Klein TP, débutera semaine 39.

Poteau d'incendie

Remplacement du poteau d'incendie au 98 route de Betting par la société des Eaux de l'Est pour 3 494,62 € TTC.

École

Réfection de la cour de l'école d'un montant de 27 012 € TTC par la société Colas.

Remplacement du revêtement des sols de l'école primaire par l'entreprise Flammann pour 11 117,70 € TTC.

Fourniture et installation de stores à l'école primaire par l'entreprise Richard Fils pour 2 363,87 € TTC.

Réseau électrique

Dépose de l'alimentation des projecteurs du terrain de sport à partir du 50 rue Principale en raison de la vente du bâtiment à un particulier. Cette intervention réalisée par la société Spie s'élève à 588,00 € TTC.

Rénovation de l'armoire électrique de la rue de l'Église par la société Spie pour 1 680,00 € TTC.

Acquisitions d'illuminations de Noël auprès de la société Leblanc pour un montant de 4 363,08 € TTC.

Terrain de sport

Pose de grillage et de filets au terrain de sport pour un montant de 10 405,92 € TTC par la société Stagno. Sur cette somme l'assurance a remboursé 4 459,20 € TTC suite à la chute d'un arbre d'un particulier début janvier 2021 et 3 456 € suite à la tempête du 21 août 2021.

Eau de source

Drainage de l'eau de source venant du secteur de la ferme de Betting par l'entreprise Drainage pour Tous pour 4 800,00 € TTC.

Voirie

Réfection du trottoir au 102 rue Principale pour 1 858,56 € TTC par l'entreprise DFTP.

Réfection des nids de poule entre le 66 et le 76 rue Principale pour 3 000 € TTC par la société Stagno.

Réfection du chemin d'accès de la salle de sport d'un coût de 2 992,80 € TTC par la société MX TP.

Les Matériaux
Des projets pour la vie !

Zone Artisanale
57800 BETTING

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

RÉNOVATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE

L'instrument commençait à montrer des signes de faiblesse de plus en plus récurrents et une opération d'envergure devenait inévitable si on voulait éviter des dégradations plus graves.

Historique de l'orgue

L'orgue de l'Église Saint-Barthélemy de Betting a été installé en 1900 par la manufacture Dalstein-Haerpfer de Boulay, juste après l'orgue de l'église catholique de Yutz et de celui de l'église protestante d'Audun-le-Tiche, tout comme celui de Guerting quasiment identique installé en 1899. Ces constructions (160 instruments livrés principalement en Alsace-Moselle) se caractérisent par la qualité de la tuyauterie et le soin apporté à l'harmonisation. On sait que Dalstein et Haerpfer étaient notamment les facteurs d'orgue favoris d'Albert Schweitzer.

Charles Haerpfer avait appris la facture d'orgue auprès de Steinmeyer et E.F. Walcker en Allemagne et de Haas en Suisse. Étienne Dalstein, originaire de Lorraine, avait une formation de menuisier. Les deux artisans se rencontrèrent chez le facteur Cavaillé-Coll et avaient travaillé ensemble lors de la construction de l'orgue Cavaillé-Coll à l'église Saint-Sulpice de Paris avant de décider de s'installer à leur compte à Boulay.

Ces références font dire que notre orgue présente un intérêt musical de premier plan au sein du patrimoine musical du diocèse de Metz et il devenait urgent de le préserver. Il s'agit d'un orgue à transmission pneumatique à l'origine, qui a été par la suite électrifié dont la console a été descendue dans la nef par la manufacture Jean-Georges Koenig de Sarre-Union, en 1971/72. Les modifications techniques apportées par la manufacture Koenig ont été effectuées dans le respect de l'intégrité première de Dalstein-Haerpfer. L'instrument a bénéficié en 1996 d'un relevage par la manufacture Freddy Bauer de Sarralbe.

Face avant de l'orgue de l'église de Betting

Appel à candidatures

Le conseil de fabrique a d'abord fait appel à la commission diocésaine des orgues pour un examen approfondi et l'établissement d'un cahier des charges auquel les facteurs d'orgue consultés ont dû se soumettre. La Commission Diocésaine des Orgues recommandait un relevage à l'identique de l'instrument, sans modifications structurelles ou sonores, et dans le respect scrupuleux de la technologie de celui-ci. Un travail de longue haleine s'annonçait.

Une douzaine de facteurs d'orgue a déposé des offres. Le choix s'est finalement porté sur M. Samuel Pinzler de Freyming-Merlebach qui a d'ailleurs récemment participé au relevage de l'orgue de la paroisse de Hochwald pour la société Organotech.

Samuel PINZLER et la visite des communiants

Visite de l'intérieur de l'orgue

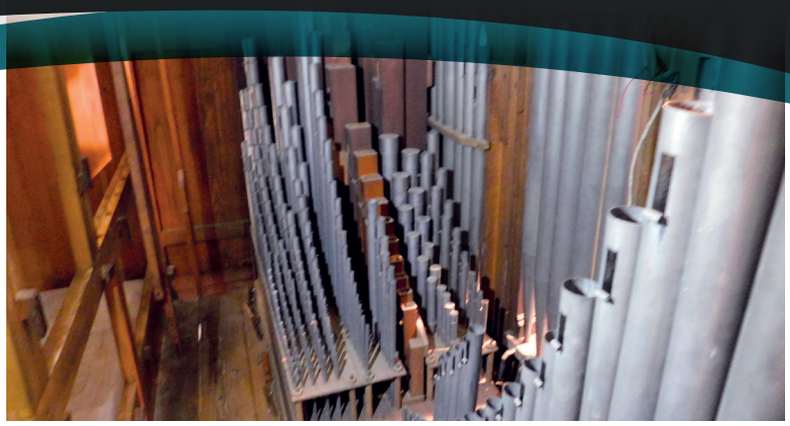

Tuyaux en alliage étain-plomb

Détails des travaux réalisés

Un nettoyage de fond du buffet et de ses structures a été réalisé : traitement contre les xylophages et les moisissures des charpentes, vérification et restauration de tous les points d'ancrage des tuyaux, des sommiers (dispositif qui distribue l'air sous pression aux tuyaux en fonction des touches actionnées par l'organiste), de la boîte expressive (dispositif qui permet de contrôler et de moduler l'intensité du son), du plancher, et de la console dans la nef où sont regroupés les claviers et les commandes.

L'orgue étant un instrument à vent par excellence, il convenait de nettoyer et de vérifier l'intégralité de la soufflerie, c'est-à-dire de tous les trajets de l'air mis sous pression depuis le moteur et le réservoir principal jusqu'aux plus petits tuyaux et de réparer voire d'anticiper le cas échéant les fuites.

Le cahier des charges prévoyait également un relevage avec réfection des 133 soufflets de commande de notes et de 13 jeux, ainsi que différents contrôles des organes de transmission qui transmettent aux tuyaux le mouvement de la touche appuyée par l'organiste. La commission demandait par ailleurs la vérification du réseau électrique, du faisceau de câblage, des électro-aimants, de l'ensemble du réseau pneumatique, le changement des pièces défectueuses.

Les travaux ci-dessus mentionnés ne représentant qu'une partie déjà très importante de la restauration, il ne faut pas oublier les 790 tuyaux en alliage étain/plomb, dont quelques-uns en zinc, et près de 170 tuyaux en bois qui ont fait l'objet d'un contrôle approfondi au démontage et d'un nettoyage complet ainsi que d'un traitement approprié selon que le tuyau est en métal ou en bois.

Pendant les travaux, des personnes ont pu visiter l'intérieur de l'orgue et ce fût notamment le cas pour les communiants ravis de voir le fonctionnement interne de cet appareil et de pouvoir échanger avec M. Samuel PINZLER.

RÉNOVATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE

Coût des travaux

Le coût des travaux s'élève à 23 191,98 €. Comme cela a été mentionné dans la lettre d'appel annuelle au don du conseil de fabrique, une subvention de 10 003,50 € ayant été accordée par la sous-préfecture, la facture finale s'élèvera à 7 188,48 € TTC pour la commune et à 6 000 € pour la paroisse. Sur proposition du facteur d'orgue, une remise supplémentaire pourra réduire encore la facture selon le nombre d'heures passées par des bénévoles à des tâches sans compétence particulière ».

Certains accès sont très exigus

Vue latérale

Une partie des tuyaux en bois

Remerciements

L'orgue pourra dans un premier temps de nouveau remplir sa fonction initiale, c'est-à-dire accompagner les célébrations. Etant un instrument très sensible aux variations thermiques et hygrométriques, il faudra sans doute attendre quelques mois et des conditions météorologiques plus propices en vue d'un concert inaugural dont la date et les modalités restent à définir.

Le conseil de fabrique renouvelle ses vifs remerciements à la commune pour son aide et son engagement à préserver ce patrimoine. Merci aux Bettingeois pour les dons faits à cette occasion. Merci aux bénévoles pour la participation aux travaux et les heures de main-d'œuvre ainsi déduites de la facture finale. Merci enfin à M. Samuel PINZLER qui nous a, dès l'établissement du devis, offert cette possibilité et a constamment travaillé en concertation avec le conseil de fabrique et la municipalité. Il a par ailleurs organisé les travaux de telle sorte que l'orgue reste utilisable, au moins partiellement, lors des célébrations.

Raymond PRATT
Président du conseil de fabrique

Sources : inventaire des orgues de Moselle, archives paroissiales, archives Koenig à Sarre-Union, Haerpfer à Boulay et http://decouverte.orgue.free.fr/facteurs/haerpfer.htm#DalsteinHaerpfer

REMONTÉE DE LA NAPPE DES GTi (GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR)

Le nouveau PAC 2022

Le 12 avril 2022, le préfet de Région nous a transmis le nouveau « porter à connaissance » (PAC 2022) relatif à notre commune. Il est constitué d'un courrier d'accompagnement et de deux cartes.

La première carte représente les zones de sensibilité au risque de reconstitution de la nappe des GTi (classes de profondeur) réalisées sur la base des études DREAL/GEODERIS avec en superposition le périmètre des engagements de l'État ;

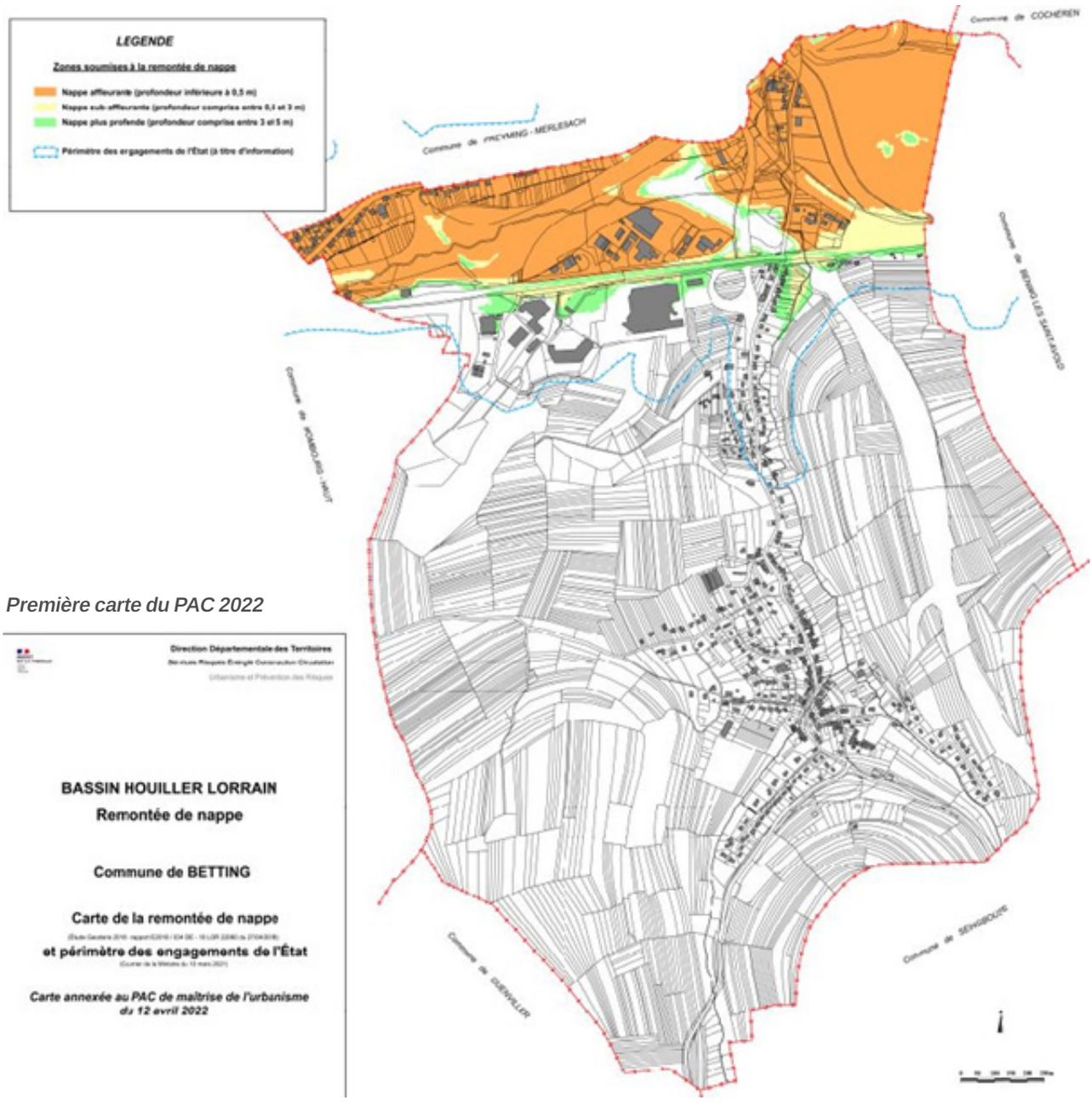

Première carte du PAC 2022

Direction Départementale des Territoires

BASSIN HOUILLER LORRAIN

Remontée de nappe

Commune de BETTING

Carte de la remontée de nappe

et périmètre des engagements de l'État

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme du 12 avril 2022

REMONTÉE DE LA NAPPE DES GTI (Grès du Trias Inférieur)

La seconde carte détaille les engagements de l'État. Les emprises de cette seconde carte peuvent parfois être plus étendues que celles de la première en raison de la prise en compte, pour des raisons de sécurité, de zones « tampons ». Le risque n'est pas avéré dans ces zones tampons et n'a pas à être pris en compte dans la planification ou les décisions d'urbanisme, ni dans les actes notariés à l'occasion des mutations.

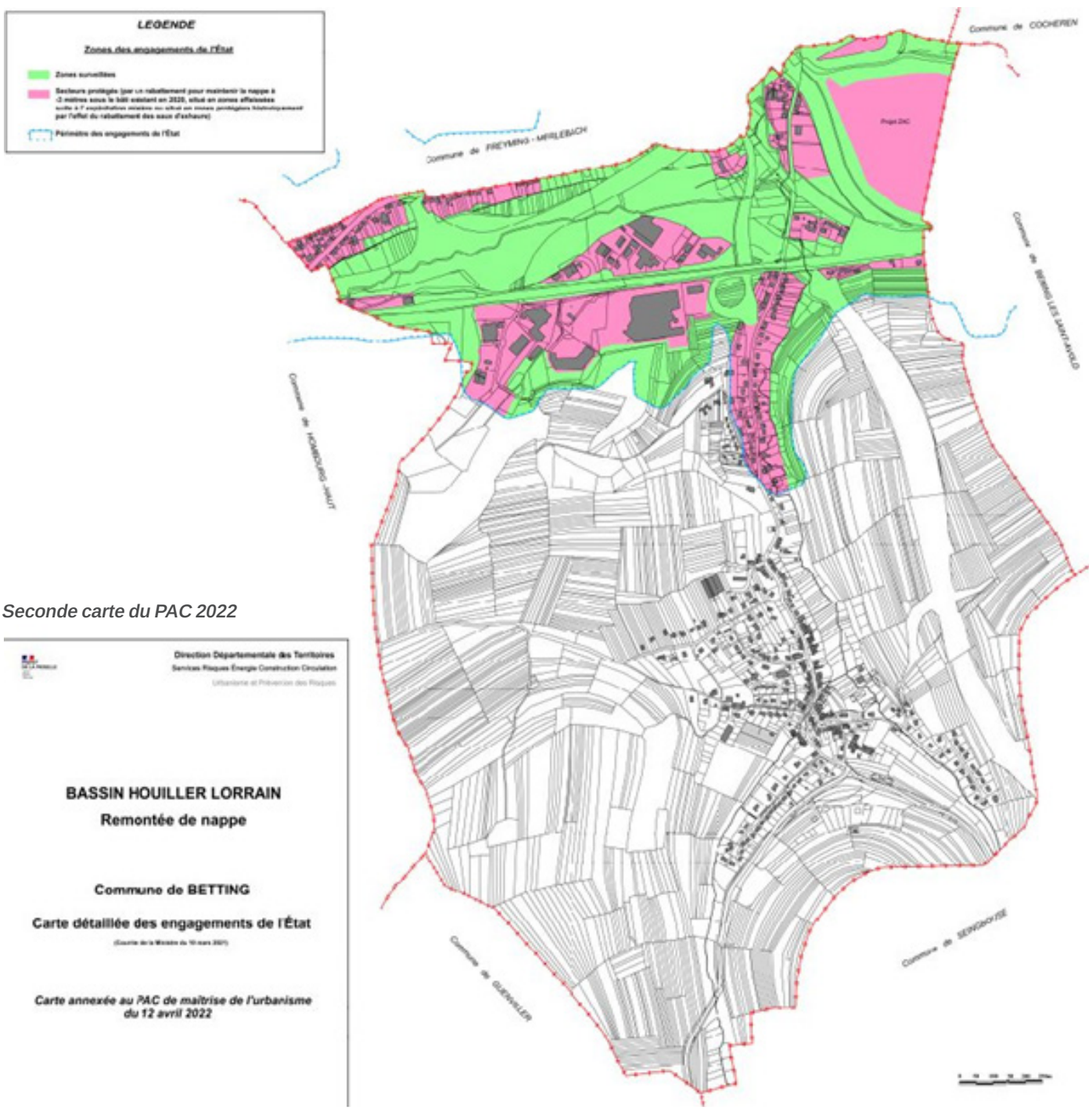

Seconde carte du PAC 2022

Direction Départementale des Territoires
Services Risques Énergie Construction Circulation
Urbanisme et Prévention des Risques

BASSIN HOUILLER LORRAIN

Remontée de nappe

Commune de BETTING

Carte détaillée des engagements de l'État

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme du 12 avril 2022

Urbanisme

Le 12 avril 2022, le préfet de Région nous a transmis le nouveau « porter à connaissance » (PAC 2022) relatif à notre commune et constitué d'un courrier d'accompagnement et de deux cartes.

Concernant l'urbanisme, les 2 points suivants sont importants :

1er point

L'engagement de l'État est de maintenir la nappe à une profondeur de moins 3 mètres uniquement dans les zones bâties jusqu'à fin 2020 et historiquement sous influence minière ; elles correspondent aux zones roses de la seconde carte. Au-delà de cette profondeur, le risque sera toujours présent et le préfet nous incite, conformément, à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, à faire figurer dans les documents d'urbanisme les dispositions destinées à sa prise en compte. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol devront tenir compte des limites des engagements de l'État en s'appuyant sur l'article R.111-2 du code de l'urbanisme pour imposer des prescriptions ou pour refuser les projets susceptibles d'exposer les biens et les personnes aux risques.

2e point

Les zones naturelles, agricoles et toutes celles qui ne sont pas encore aménagées, ne seront pas protégées même si certaines pourront bénéficier indirectement de l'effet des pompages de protection des zones urbanisées. La prise en compte du risque implique de ne pas ouvrir à l'urbanisation ces zones lorsqu'elles sont exposées car elles ne sont pas couvertes par les engagements de l'État.

NOTA

Toutes ces nouvelles dispositions seront intégrées dans les documents d'urbanisme communaux lors de la prochaine révision du PLU.

Le suivi du Comité technique opérationnel

Une réunion a eu lieu le 4 mars 2022 afin de faire le point :

- Sur le déploiement du champ captant et les mesures de surveillance associées ; aujourd'hui c'est surtout la région de Creutzwald qui est concernée par cette problématique ;
- Sur la localisation des piézomètres déjà installés et ceux qui le seront dans les 3 prochaines années : aujourd'hui, il existe 4 piézomètres installés par l'État sur le territoire communal de Betting ; un cinquième ouvrage devrait être créé à l'horizon 2030.

Une autre réunion a eu lieu le 16 septembre 2022.

- La position de la nappe est actuellement à 67 m de profondeur sous la commune de Betting ;
- La remontée de la nappe est de l'ordre de 3 à 5 m par an.

Il devrait se passer plus d'une dizaine d'années avant que nous ne remarquions les premiers effets de la remontée de la nappe des GTi sur notre environnement immédiat.

ÉTAT CIVIL

Ils sont nés

Mila, née le 28 décembre 2021,
fille de Belinda DI MARIA et de Aaron SZNAPKA
domiciliés 106 rue Principale.

Raphaël, né le 02 janvier 2022,
fils de Vanessa SANNA et de Yoann MISTRETTA
domiciliés 5 impasse de la Source.

Jade, née le 15 janvier 2022,
fille de Amandine SCHIFFLER et de Nathan ARTALE
domiciliés 7 A rue de la Gare.

Esteban, né le 15 février 2022,
fils de Stéphanie LOSSON et de Grégory HELLE
domiciliés 2 rue de l'École.

Anna, née le 28 février 2022,
fille de Adeline ROLAND et de Kévin TROTIN
domiciliés 2 rue de l'École.

Lina, née le 01 mars 2022,
fille de Audrey PAPINUTTI et de Hakim AZANKOUD
domiciliés 55 A rue Principale.

Célestine, née le 23 mars 2022,
fille de Joanne SCHWEDA et de Vincent GAGLIARDI
domiciliés 11 rue des Fours à Chaux.

Corentin, né le 30 mars 2022,
fils de Hélène GUTHMULLER et de Matthieu ULTSCH
domiciliés 33 rue des Fours à Chaux.

Liam, né le 17 mai 2022,
fils de Pauline DE FEYTER et de Killian HAREZLAK
domiciliés 35 route Nationale.

Corentin, né le 25 juillet 2022,
fils de Laetitia COLBUS et de Jonathan MASSON
domiciliés 28 rue de l'Église.

Rayan, né le 07 août 2022,
fils de Aïcha MAAMERI et de Nassim BOUNAAMA
domiciliés 86 rue Principale.

Ethan, né le 19 août 2022,
fils de Karine KOVAROVSKY et de Brice GALLOTTE
domiciliés 6 impasse des Saules.

Gabriel, né le 20 octobre 2022,
fils de Blandine CHAIX et de Florian FABER,
domiciliés 32 rue Principale.

Valentin, né le 17 novembre 2022,
fils de Marine BOUR et de Pierre CHAMPLON,
domiciliés 16 B rue Principale.

Ils se sont mariés

Elodie MULLER et Michaël FUCHS, domiciliés à Homburg Haut,
se sont mariés le 23 juillet 2022.

Céline BORN et Colin SPOHR, domiciliés 16 rue de l'Église,
se sont mariés le 08 septembre 2022.

Ils nous ont quittés

Monsieur Mansueto TOMASINO,
domicilié 2 route Nationale, est décédé le 20 décembre 2021, à l'âge de 77 ans.

Monsieur Gérard HESSE,
domicilié 75 rue Principale, est décédé le 01 janvier 2022, à l'âge de 91 ans.

Madame Arlette MARRIER,
anciennement domiciliée 6 rue des Vergers, est décédée le 03 janvier 2022, à l'âge de 77 ans.

Monsieur Jean Claude GROEL,
domicilié 11 route Nationale, est décédé le 11 janvier 2022, à l'âge de 72 ans.

Monsieur Albert FOERTSCH,
domicilié 90 route de Betting, est décédé le 26 janvier 2022, à l'âge de 79 ans.

Monsieur Jean Claude SCHWARZ,
domicilié 7 rue des Fours à Chaux, est décédé le 30 janvier 2022, à l'âge de 77 ans.

Madame Anne SCHMITT née OBERLE,
anciennement domiciliée 23 rue des Fours à Chaux, est décédée le 20 mars 2022, à l'âge de 93 ans.

Madame Monique LUDMANN née OSSART,
domiciliée 20 rue de l'Église, est décédée le 25 mars 2022, à l'âge de 85 ans.

Madame Criscenza MALTA née PARISI,
anciennement domiciliée 7 rue de la Croix, est décédée le 23 avril 2022, à l'âge de 81 ans.

Madame Renée COLLING née EYEN,
domiciliée 3 rue des Jardins, est décédée le 27 avril 2022, à l'âge de 85 ans.

Monsieur Jean Paul KIEFFER,
domicilié 63 rue Principale, est décédé le 14 mai 2022, à l'âge de 78 ans.

Monsieur Stanislas SYMANIAK,
domicilié 16 chemin de Béning, est décédé le 14 juin 2022, à l'âge de 83 ans.

Madame Juliette LORENTZ née HESSE,
domiciliée 14 rue principale, est décédée le 29 juin 2022, à l'âge de 86 ans.

Madame Marie Claude DEMMERLE née SCHWARTZ,
domiciliée 9 rue de l'Église, est décédée le 18 août 2022, à l'âge de 84 ans.

Monsieur Lucien DENIS,
domicilié 36 route Nationale, est décédé le 25 août 2022, à l'âge de 83 ans.

Départ de Bernard

Né le 20 août 1961 à Creutzwald, Bernard a commencé à travailler à 16 ans, comme apprenti à la mine et à 17 ans il a intégré le quartier école du fond. À 18 ans il s'est tourné vers la Continental puis Framafer pour revenir vers la mine jusqu'en 1990.

C'est le 1er avril 1990 qu'il a postulé pour un poste d'agent d'entretien stagiaire à la commune. Depuis il a gravi tous les échelons de l'administration pour finir agent de maîtrise huitième échelon. Marié en 2003, il est l'heureux papa d'une fille âgée aujourd'hui de 18 ans.

Bernard a su au fil des années s'adapter au rythme de notre village, de ses besoins et de ses contraintes. Ce n'est pas sans une certaine émotion partagée que nous le voyons nous quitter pour une retraite bien méritée.

Bonne retraite Bernard, merci pour toutes ces années consacrées à Betting.

Tradition : les crécelleurs

Cette année encore, deux équipes de crécelleurs ont sillonné le village. Ils ont chanté les chants en patois trois fois par jour le Vendredi et le Samedi Saint.

Mais qu'est-ce qu'une crécelle ?

Une crécelle est un instrument de musique idiophone datant du Moyen Âge.

Un idiophone, ou autophone, est un instrument de musique de la famille des percussions dont le son est produit par le matériau de l'instrument lui-même, lors d'un impact produit soit par un accessoire extérieur (comme une baguette), soit par une autre partie de l'instrument (comme des graines sur un filet qui l'entoure ou des battants de cloche). Le son une fois émis dans cet instrument auto-résonnant s'entretient lui-même pendant un certain temps.

Cette tradition existe depuis plusieurs siècles, des groupes d'enfants remplacent le bruit des cloches des églises par celui des crécelles pour annoncer l'Angélus et les offices.

La crécelle est censée apporter joie et espoir.

Visites des parlementaires locaux

En 2022, nous avons eu la visite de **deux sénatrices, Mme Christine HERZOG le 28 avril et Mme Catherine BELRHITI le 30 mai**. Mme HERZOG a offert à Monsieur le Maire, Roland RAUSCH, un tableau avec le texte complet de ***La Marseillaise***. Ce tableau est aujourd'hui, accroché dans la salle du conseil à la Mairie.

Sénatrice Christine HERZOG

Sénatrice Catherine BELRHITI

Nous avons également eu la visite du **nouveau député de la 6ème circonscription**, **M. Kévin PFEFFER** qui tenait, surtout, à faire la connaissance des élus de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach qu'il connait forcément moins bien puisqu'il siège à la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Les échanges avec les parlementaires ont abordé les sujets suivants :

- Les dotations qui sont en baisse régulière et constante ; les budgets communaux deviennent de plus en plus difficiles à gérer. Les subventions de la Région sont, de manière générale, plus difficiles à obtenir que les subventions départementales ;

- L'augmentation régulière des charges financières et notamment l'explosion des coûts de l'énergie, même si notre commune, vu sa petite taille, bénéficie du bouclier tarifaire ;

- La circulation automobile, dont beaucoup de nos concitoyens se plaignent, en termes de nuisances, de vitesse, de bruit, de nombre de véhicules… Plusieurs pistes sont envisagées afin de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du village ;

- La poursuite des travaux d'embellissement du village et d'enfouissement des réseaux aériens… les idées sont là mais il manque les moyens financiers pour les réaliser.

Pour nous, il était important de nous faire entendre par nos élus nationaux afin qu'ils puissent faire remonter nos problématiques locales.

14 Juillet

En ces temps que nous traversons et qui résonnent des fracas d'une guerre en Europe, d'intégrismes, d'intolérances et de désordres, ce 14 Juillet doit être plus que jamais l'occasion de nous rappeler que la République et la démocratie restent notre bien le plus précieux.

Fête des voisins

Une fête à nouveau réussie. Tous les ingrédients étaient là, le beau temps, une table bien mise mais surtout la bonne humeur et le plaisir de se retrouver entre voisins.

Repas des aînés

Ce dimanche 25 septembre a vu le retour de la fête des aînés après deux ans d'interruption à cause du covid. Il est inutile de dire que ces retrouvailles se sont passées avec beaucoup d'enthousiasme. Les aînés de la journée ; Madame Marie-Thérèse LACOUR et Monsieur François KUKOVIC ont été honorés par une attention plus particulière.

Inauguration des travaux : rue Principale et rue des Fours à Chaux

C'est le 28 juin 2019 que le conseil municipal a adopté le projet de la requalification du tronçon de la rue Principale et de la rue des Fours à Chaux pour un démarrage en septembre. Ces travaux ont été perturbés par le covid mais aussi par la configuration du chantier. Imaginez-vous de travailler sur la rue Principale avec un trafic de plus de 8 000 voitures qui vous frôlent le pantalon tout au long de la journée. Ce fut un chantier très long et dangereux heureusement bien maîtrisé par les entreprises et sans accident.

Pour la commune, ces travaux ont permis d'améliorer son cadre de vie mais surtout de renforcer la sécurité à l'entrée du village.

Budget

Il est à noter que le budget initial 1 849 446 € TTC a été respecté.

Ces travaux ont fort heureusement bénéficié de subventions conséquentes : 641 170 € au total.

Pour boucler le budget il a fallu que la commune contracte un emprunt de 500 000 € à un taux fixe très favorable de 0,55 % sur vingt ans.

Concours communautaire « Ma Communauté de Communes fleuries »

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach en partenariat avec l'Office du Tourisme Connexion organise un concours des maisons fleuries sur l'ensemble des 11 communes.

Chacun peut s'inscrire et chaque commune présente des candidats. Le jury est composé de 11 personnes, une pour chaque commune.

Cette année le prix pour Betting a été remporté par M. et Mme Hawner. Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants.

Merci à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de notre village grâce à leurs mains vertes.

« 10 heures pour la Solidarité »

Depuis plusieurs années maintenant, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach organise une action caritative « 10 heures pour la Solidarité » en faveur des Restos du Cœur. Cette manifestation a eu lieu au complexe nautique Aquagliss le dimanche 13 novembre.

Les « 10 heures pour la Solidarité » permettent aux 11 communes de la communauté de se lancer un défi, à savoir : nager la plus grande distance par équipe durant une heure.

Pour Betting, une équipe de dix nageurs a parcouru au total 15 100 mètres, auxquels ont été ajouté des séances d'aquagym et d'aquabike.

11 Novembre

Assumons notre histoire, saluons la mémoire de tous les morts pour la France. En ces moments d'interrogations, dans un contexte international très troublé, restons fidèles aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

La Société des Ouvriers et Mineurs

Fête de la Sainte Barbe

Après l'Assemblée générale ordinaire en date du 7 septembre 2021, les membres de la Société des Ouvriers et Mineurs ont pu fêter dignement leur patronne Sainte Barbe le premier week-end de décembre 2021. Une messe a eu lieu le samedi 4 décembre et le banquet le dimanche 5 décembre. Au cours de ce banquet, plusieurs membres ont été à l'honneur pour leurs 80 ans ainsi que la doyenne de notre association ; Mme MORAVEC Aloysa pour ses 91 ans. Les époux GABRYS Roger et Josette ont été félicités pour leur Noces d'Or.

Événements de l'année 2022

- **Le 26 mai**, un repas « asperges », pour une première, ce fut un beau succès de participation.
- **Le 17 septembre** : sortie en bus à destination de :

ORSCHOLZ, très belle vue sur la Boucle de la Sarre, d'un belvédère d'une hauteur de 40 m ;

METTLACH, siège de la Faïencerie de VILLEROY & BOCH avec ses superbes magasins de faïence ;

REMICH au bord de la Moselle, du côté Luxembourg ; ville touristique surnommée la « Perle de la Moselle » nichée dans un sublime panorama de vignobles et de terrasses accueillantes, de croisières fluviales, avec surtout la visite guidée de la Cave Saint Martin ; une belle découverte des longues galeries souterraines, suivie d'une dégustation des meilleurs crus de la propriété.

Participation de nos membres avec drapeau :

- **le 28 juin** au 60ème anniversaire de la fondation de la Société des Mineurs de Farébersviller ;
- **le 9 juillet** au 70ème anniversaire de la création de la Société des Mineurs de Cocheren Belle Roche ;
- **le 30 septembre** devant la stèle du Puits Vouters à Merlebach, la Commémoration des 16 victimes de la catastrophe minière du 30 septembre 1976 ;
- **le 23 octobre** à la bénédiction d'un nouveau drapeau et du 132ème anniversaire de l'Association des Mineurs de Morsbach ;
- **le 14 juillet ainsi que le 11 novembre**, avec la Municipalité, dépôts de gerbes au Monument aux Morts du cimetière de Betting ;
- **Fête de Sainte Barbe**, une messe est prévue le samedi 3 décembre et le banquet le dimanche 4 décembre, au cours de ce banquet, comme de coutume, plusieurs membres seront honorés.

Prévisions de l'année 2023

- **Assemblée générale ordinaire** le mardi 28 mars à 20 h au centre socioculturel.
- **Repas " asperges "** le dimanche 7 mai à 12 h (le lieu restant encore à définir).
- Sortie en bus le dimanche 3 septembre à RIBEAUVILLÉ ; Fête des Ménétriers (Pfifferday) avec un défilé grandiose tout en musique.
- **Festivités du 70ème Anniversaire** de notre Société des Mineurs, le week-end des 21 et 22 octobre :
- **Le samedi 21 octobre** : messe d'anniversaire, suivie d'un dépôt de gerbes au Monument aux Morts puis nous nous rendrons dans la grande salle du centre socioculturel, pour les allocutions des personnalités présentes. Il y aura une remise de distinctions aux personnes méritantes de notre association. La Fédération des Mineurs de Sarre, Lorraine et du Luxembourg sera invitée avec différentes associations de la région avec leur drapeau. Un vin clôturera ces festivités.
- **Le dimanche 22 octobre** : déjeuner dansant avec JACKY MELODY qui se chargera de recréer l'ambiance des années passées.
- **Festivités de Sainte Barbe** : messe avec drapeau le samedi 9 décembre et notre traditionnel banquet le dimanche 10 décembre à 12 h.

Pour les futures manifestations, le président et le comité espèrent vous retrouver au plus vite toutes et tous en excellente santé !

Soyez vigilants et gardez bien la forme !

Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2023.

Glück-Auf

Le Président : Gaston SCHNEIDER

LES ASSOCIATIONS

Le Groupe Vocal

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Stanis Symaniak, ancien Président, chef de chœur et fondateur du Groupe Vocal de Betting en 1993.

Nous garderons de lui le souvenir d'un infatigable passionné de musique et de chant qui nous a transmis le plaisir de chanter.

Enfin la fin d'un long silence et des retrouvailles tant attendues.

Après un arrêt de deux ans et demi, c'est avec une grande joie que les choristes du Groupe Vocal se sont retrouvés au centre socioculturel, pour de nouveau partager régulièrement, le chant choral, un vrai moment de plaisir d'entente et de communication.

Nous avons surmonté cette période en gardant un effectif stable de 28 choristes.

Reprendre le chant choral après une si longue pause, n'est pas facile, les voix sont fatiguées, altérées, nous avons perdu l'habitude de chanter en répétition.

La bonne nouvelle, c'est que tout se remet en place, lentement mais sûrement. Bientôt nous serons de nouveau disponible pour interpréter des chants de notre répertoire lors de différentes manifestations.

- **Novembre** : c'est au restaurant « Le Bistrot Chic » à Puttelange-aux-Lacs que les choristes se sont retrouvés dans une belle ambiance pour le repas de fin d'année.
- **Décembre** : les membres du Groupe Vocal fêteront Noël le mercredi 14 décembre.
- **Janvier 2023** : l'assemblée générale aura lieu le dimanche 8 janvier 2023 au centre socioculturel de Betting.

Nos répétitions ont lieu tous les mercredis soir de 19 h à 21 h dans la petite salle du centre socioculturel de Betting.

Les membres, le comité et le Président, vous souhaitent ainsi qu'à votre famille un Joyeux Noël et une Bonne Heureuse Année 2023.

Jean-Fred SCHUTTAK ,
Président du Groupe Vocal de Betting.

Les Gymnastes

Nous étions ravis de reprendre les séances de gym douce et tonique le lundi 5 septembre et les séances de cardio-fitness et hatha yoga le jeudi 8 septembre.

À entendre les commentaires, les bienfaits de ce sport en salle commençaient à manquer. La pause estivale a paru bien longue.

Et oui, rappelons que la gym tonique a pour objectifs de maintenir notre corps en forme et de garder une certaine souplesse. Les cours de cardio-fitness plus rythmés, plus dynamiques améliorent les performances musculaires et augmentent le volume respiratoire.

Mais c'est le cours de Hatha yoga qui est le plus plébiscité. Dans une ambiance décontractée une vingtaine de « yogis » pratique des exercices de posture pour améliorer équilibre et concentration, le tout ponctué de séquences de bols tibétains dont les vibrations permettent de mieux lâcher prise.

Le comité s'est réuni 4 fois. La dernière réunion a eu lieu le 26 avril au Relais d'Alsace à Porcelette. Autour d'un bon plat d'asperges, les bonnes idées ne manquent pas. Le 20 mai, 31 membres ont participé au repas organisé au Val Fleuri à Morsbach. De sympathiques retrouvailles. Elles permettent aux différents groupes qui ne font que se croiser durant l'année de mieux se connaître, d'échanger, de sympathiser…

Notre assemblée générale a eu lieu le 11 juillet. Le bilan des activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

Un nouveau comité a été élu :

- **Présidente** > Eliane KRATZ,
- **Secrétaire** > Mathilde GUILLAUME,
- **Trésorière** > Carole COLETTI,
- **Assesseurs** > Josette BORDONNE, Martine RICHARD, Mireille ROSSMANITH, Evelyne ZENNER, Valérie SWAZINA,
- **Réviseur aux comptes** > Muriel KIEHL.

L'année dernière notre association comptait 55 membres. Cette année, nous en comptons une quarantaine. Les inscriptions ne sont pas closes. Vous pouvez encore nous rejoindre.

Chaque année, notre association (essentiellement féminine) participe à la campagne nationale d'Octobre rose qui soutient la prévention de la lutte contre le cancer du sein, en arborant une tenue rose pendant une semaine.

Rappel des horaires

- **LUNDI** > **18h à 19h** gym douce
  19h à 20h gym tonique
- **JEUDI** > **19h à 20h** cardio-fitness
  20h à 21h15 Hatha Yoga

Pour tous renseignements s'adresser au **07 82 07 21 03** ou au **06 12 81 88 38** ou venir sur place au Centre socioculturel aux heures de cours.

Le comité et les gymnastes vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

ANIMATIONS ESTIVALES

Reprise des animations

Arès deux ans d'arrêt à cause du covid, la reprise de ces animations a été frileuse. Un taux de participation faible à l'exception de la sortie Tépacap toujours aussi populaire. La question de la poursuite des activités se pose pour l'année prochaine.

Sortie à Kinderwelt

Équitation avec EK Compet.

tépacap!
BITCHE
PARC DE LOISIRS
TÉFILET

ICE ARENA
de METZ

L'école Maternelle

Bienvenue à la ferme

En ce début d'année, les élèves de l'école se sont rendus sur le site de la ferme pédagogique de Petit-Tenquin.

Après un petit goûter de bienvenue (fromages, pain et chocolat chaud).

Ils ont pu participer à plusieurs ateliers pour découvrir le milieu de la ferme :

- **Découverte de la salle de traite**
- **Visite de l'étable**
- **L'heure du biberon pour les veaux**
- **Un petit tour par le poulailler**
- **Atelier : Fabrication du beurre**
- **L'incontournable petit tour sur les tracteurs**
- **Atelier fabrication de la farine**

Les récréations prennent de la couleur !

Une nouvelle aire de jeux a fait la joie des élèves de la maternelle. On grimpe, on glisse, on se balance, on escalade… on ne s'en lasse pas !

Spectacle de marionnettes

Le théâtre se déplace à l'école. Jeudi 10 novembre, les écoles ont reçu la compagnie « Les 3 chardons » qui nous a présenté leur dernier spectacle « Mirabelle et ses amis ». Un spectacle qui aborde avec humour et sensibilité les sujets de la différence, de l'exclusion, de la solidarité… Nous avons ADORÉ !!!

Hypermarché

E.Leclerc

Freyming-Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming

espace culturel E.Leclerc

le manège à bijoux E.Leclerc

E.Leclerc DRIVE

Location E.Leclerc

parapharmacie E.Leclerc

STATION SERVICE E.Leclerc

Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30